



BENIN

QUESTIONS GÉNÉRALES

janvier 2016

Ce document de la série des Questions générales relatif au Bénin a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international à titre de document de référence aux fins des consultations périodiques avec le pays membre. Il repose sur les informations disponibles au moment de sa préparation, achevée le 24 Novembre 2015.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



BÉNIN

QUESTIONS GÉNÉRALES

24 novembre 2015

Approuvé par
Département Afrique

Préparé par Qiang Cui, Christine Dieterich, et Rodolfo Maino

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
TOUR D’HORIZON DU SYSTÈME FINANCIER	6
VULNERABILITÉ ET RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE	7
A. Évaluation comparative des résultats du secteur bancaire	7
B. Résilience du secteur bancaire	13
ENCADRÉ	
1. Risque souverain et rentabilité des banques	12
GRAPHIQUES	
1. Indicateurs comparatifs de la solidité des systèmes bancaires	9
2. Crédit et dépôts	10
3. Engagements des banques commerciales envers la banque centrale comparaison entre l’UEMOA et les pays analogues	10
4. Avoirs en obligations d’État et refinancement des banques commerciales auprès de la BCEAO	10
5. Ratios de fonds propres et prêts non productifs des banques	10
6. Répartition sectorielle des prêts bancaires	11
INCLUSION FINANCIÈRE ET MICROFINANCE	15
A. Analyse comparative du Bénin	15
B. Apport et enjeux de la microfinance	20
C. Obstacles à l’inclusion financière: modèle d’équilibre général calculable	21

GRAPHIQUES

1. Évolutions récentes des IMF _____	19
2. Accès et recours aux services financiers selon les catégories de la population _____	20

BIBLIOGRAPHIE _____	22
----------------------------	-----------

ANNEXES

I. Bilans du secteur bancaire _____	26
II. Résultats des simulations effectuées au moyen du modèle EGC _____	27

Acronymes

ALAFIA	Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés
ANSIFD	Agence nationale de surveillance des systèmes financiers décentralisés
AfSS	Afrique subsaharienne
BCEAO	Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
BC-UEMOA	Commission Bancaire de l’Union économique et monétaire ouest-africaine
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
CGAP	Groupe consultatif d’assistance aux plus pauvres
CSFASM	Comité de stabilité financière et d’assainissement du secteur de la microfinance
CSSFD	Cellule de surveillance des structures financières décentralisées
FEC	Facilité élargie de crédit
FECECAM	Fédération des caisses d’épargne et de crédit agricole mutuel
FNM	Fonds national de microcrédit
IMF	Institutions de microfinance
PME	Petites et moyennes entreprises
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Malgré la situation macroéconomique propice à la stabilité financière observée ces dernières années, le secteur financier béninois demeure sous-développé et vulnérable, ce qui limite son aptitude à soutenir le crédit au secteur privé et, à terme, la croissance économique. La médiocrité de l'infrastructure financière et du climat des affaires a empêché les banques de fournir des prêts au secteur privé. Les institutions de microfinance (IMF), en revanche, ont enregistré une croissance rapide depuis l'effondrement des systèmes de Ponzi en 2010, mais le grand nombre d'établissements non agréés crée des risques qui menacent la stabilité et pourraient compromettre cette évolution favorable.

Le niveau élevé des prêts bancaires improductifs, supérieur à la moyenne de l'UEMOA, témoigne des lacunes de l'infrastructure du marché financier, notamment de l'absence de titres de propriété et de centrale de risques, et de la fragilité du système judiciaire qui n'assure pas la bonne exécution des contrats. Y ont également concouru les arriérés *de facto* de l'État envers les banques et leurs clients. Bien que le provisionnement des banques pour les prêts non productifs soit inférieur à la moyenne de l'UEMOA, leurs charges d'exploitation sont plus élevées que la moyenne, d'où leur faible rentabilité. Le ratio de fonds propres du secteur bancaire est à peine supérieur au minimum exigé. De nombreuses banques éprouvent des difficultés à respecter les normes prudentielles régionales, surtout la limite de concentration des prêts, ce qui tient à la petite taille du secteur formel béninois. Ces derniers temps, les crédits à l'État sont devenus une source majeure de profit pour les banques compte tenu de l'écart d'intérêt entre les titres d'État et le taux de refinancement appliqué par la BCEAO dans le cadre de sa politique monétaire accommodante, ce qui accroît les risques macrofinanciers.

L'essor des IMF—qui offrent désormais des services à plus de 20 % de la population—a favorisé l'inclusion financière. Pour pérenniser cette tendance, leur contrôle doit être renforcé afin d'affermir la stabilité du secteur. Depuis quelques années, par exemple, le pourcentage de créances douteuses est supérieur à la norme réglementaire. Plus grave, le grand nombre d'IMF non agréées—dont beaucoup collectent des dépôts—amplifie les risques pour la stabilité financière. En particulier, la lenteur de l'assainissement des IMF non agréées depuis la crise de 2010 est préoccupante. Une amélioration de la capacité de surveillance est observable. Un comité interministériel a été établi pour normaliser les IMF en difficulté; le contrôle des grandes IMF a été confié à une instance de surveillance régionale; enfin, une cellule de contrôle du ministère des Finances a été promue au rang d'agence de surveillance des petites IMF. Sa capacité doit toutefois être renforcée pour qu'elle soit en mesure de détecter rapidement les risques et de faire respecter les réglementations, y compris par la clôture de l'établissement concerné en temps utile. Si les engagements budgétaires conditionnels liés aux dépôts collectés par les IMF non agréées semblent gérables, une intervention plus vigoureuse de l'État s'impose, y compris sous la forme de fermetures, pour améliorer la stabilité.

Ce document de la série des Questions générales examine le concours du secteur financier à une croissance économique durable. Après un tour d'horizon du secteur, la première section analytique examine les problèmes relatifs à la stabilité, notamment la résilience du secteur bancaire aux chocs; elle est suivie d'une section qui s'interroge sur les moyens d'accroître l'inclusion financière.

TOUR D'HORIZON DU SYSTÈME FINANCIER

1. **Les banques continuent d'occuper une place dominante dans le secteur financier du Bénin, dont elles représentent plus de 90 % des actifs.** Le montant total des actifs bancaires est estimé à 2.686 milliards FCFA —soit quelque 62% du PIB à la fin de juin 2015 (voir l'Annexe I pour de plus amples détails). Sur les douze banques en activité, quatre des plus grandes sont panafricaines, une est contrôlée par des sociétés de holding étrangères et trois appartiennent à des banques nigérianes¹. Après être restée plusieurs années sous séquestre, une banque en difficulté a été fusionnée avec une banque panafricaine; la restructuration d'une autre banque n'est pas encore achevée parce qu'elle suppose la prise en charge des prêts non productifs par l'État. Par ailleurs, trois nouvelles banques ont récemment reçu leur agrément, ce qui va intensifier la concurrence, et deux sont entrées en activité en 2015².

2. **Les institutions de microfinance (IMF) sont dans leur grande majorité non agréées.** Grâce à la croissance à deux chiffres enregistrée depuis 2010-11, lorsque s'est produit l'effondrement des systèmes de Ponzi, les IMF ont connu un développement considérable puisqu'on en recense environ 700 aujourd'hui, qui représentent 5% des actifs du secteur financier. Elles fournissent des crédits d'un montant compris entre 20.000 FCFA et 5 millions FCFA (40 USD et 10.000 USD). Mieux implantées dans les zones rurales que les banques, elles ont sensiblement contribué à améliorer l'accès aux services financiers au Bénin: elles comptent en effet 2,1 millions de clients (20 % de la population), soit quatre fois plus que les banques. Cela dit, seules 85 d'entre elles sont actuellement agréées, les quelques 600 autres ne l'étant pas. Les autorités ont entrepris d'assainir les établissements non agréés, mais seules six IMF ont été fermées depuis 2011.

3. **Le reste du système financier est limité : il est constitué de deux fonds de pension et de plusieurs compagnies d'assurance.** Les fonds de pension comprennent i) un organisme public réservé aux fonctionnaires permanents—le *Fonds national de retraite du Bénin* et ii) un organisme autonome destiné aux salariés du secteur privé et aux fonctionnaires contractuels - la *Caisse nationale de sécurité sociale*, qui gère les ressources dérivant des cotisations salariales et patronales. Il existe par ailleurs quatorze compagnies d'assurance, dont huit d'assurance-dommages et six d'assurance-vie. Le taux de pénétration des assurances est faible, celui de l'assurance-vie se situant aux environs de 27 % de la population en 2013.

¹ Ces douze banques sont les suivantes: Orabank Bénin; Bank of Africa Bénin (BOA); Ecobank Benin; Banque internationale du Bénin (BIBE); UBA Benin; Diamond Bank; Société générale Bénin; Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce (BSIC); Banque de l'Habitat du Bénin (BHB); Banque Atlantique Bénin (BABN); Banque régionale de solidarité (BRS); BGF Bank Bénin. Le nombre de succursales s'élevait à 197 à la fin de juin 2015.

² Les trois nouvelles banques sont la CBAO Groupe Attijariwafa Bank, la CCEI Bank Bénin, et la Banque africaine pour l'industrie et le commerce (BAIC). Deux d'entre elles sont entrées en activité en novembre 2015, mais on ne dispose pas d'informations suffisantes pour approfondir l'analyse.

VULNERABILITÉ ET RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE

En comparaison à leurs homologues de l'UEMOA et de l'Afrique subsaharienne, les banques béninoises présentent de sérieuses vulnérabilités. Si les indicateurs de solidité financière ne suscitent pas d'inquiétudes pour la stabilité dans l'immédiat, les portefeuilles de prêts des banques sont de médiocre qualité, ce qui a limité le crédit au secteur privé. Les tests de résistance confirment que les risques de crédit sont particulièrement préoccupants. Ils ont pour origine des obstacles structurels, notamment les problèmes associés aux droits de propriété, les asymétries de l'information, et les insuffisances du secteur judiciaire, qui compliquent l'exécution des contrats. Étant donné la concentration des prêts, essentiellement dans le secteur du commerce, qui entretient des relations étroites avec le Nigéria, les actifs bancaires sont vulnérables à un ralentissement de l'économie nigériane. L'exposition croissante à la dette publique crée entre l'État et le secteur financier des liens qui auraient des répercussions négatives en cas de problèmes budgétaires ou de durcissement des conditions de liquidité. Des réformes structurelles et un réajustement des politiques budgétaires visant à diminuer les besoins d'emprunt de l'État s'imposent pour atténuer progressivement ces risques.

A. Évaluation comparative des résultats du secteur bancaire

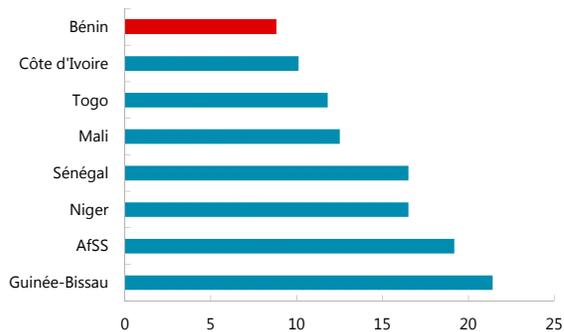
1. **En comparaison aux pays analogues, les banques du Bénin présentent de sérieuses vulnérabilités (graphique 1).** D'abord, leur ratio de fonds propres s'élève à 8,8 % (fin juin 2015), légèrement au-dessus du minimum de 8 %, et en deçà des moyennes de l'UEMOA et de l'Afrique subsaharienne, tant en ce qui concerne le total des fonds propres réglementaires que les fonds propres de base. Le ratio des prêts improductifs compte parmi les plus élevés de l'UEMOA puisqu'il s'inscrit en deuxième place après la Guinée-Bissau¹. D'autres indicateurs sont inférieurs aux moyennes de l'UEMOA, notamment le taux de provisionnement des prêts improductifs (12 % des actifs pondérés des risques en 2014–15), le ratio de liquidité, et les indicateurs de rentabilité.
2. **Le faible développement des marchés financiers est un obstacle à la croissance économique et à la stabilité.** Le crédit privé, en pourcentage du PIB, soutient favorablement la comparaison avec les pays similaires de l'UEMOA, mais sa croissance a récemment été inférieure à celle enregistrée dans ces derniers, ce qui laisse supposer un ralentissement de l'expansion des circuits financiers (graphique 2). Cette évolution a freiné l'accès des entreprises et des ménages au crédit, et a de ce fait eu des effets défavorables sur l'investissement privé et la résilience de l'économie aux chocs. La forte concentration des prêts et le sous-développement du marché interbancaire et du marché secondaire des titres d'État témoignent de la faiblesse de l'intermédiation financière. Ce sous-développement restreint les possibilités de mener des politiques budgétaires anticycliques et bride l'efficacité des mécanismes de transmission de la politique monétaire.²

¹ Dans l'UEMOA, les banques sont obligées de conserver les prêts improductifs dans leurs comptes jusqu'à la fin des longues procédures judiciaires, quelle que soit la probabilité de recouvrement des actifs. C'est pourquoi il est rare que les prêts improductifs soient passés par pertes et profits, et les banques continuent d'en ajouter de nouveaux au stock des anciens.

² Voir le rapport du FMI 15/100 sur les consultations conduites au niveau de l'UEMOA et Kireyev, A. 2015 «How to Improve the Effectiveness of Monetary Policy in the West African Economic and Monetary Union».

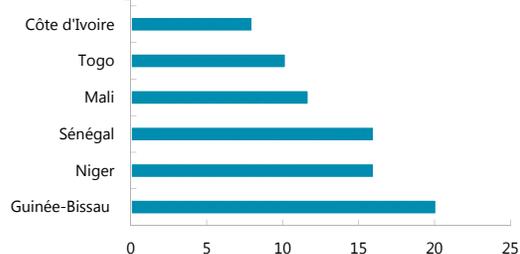
Graphique 1. Bénin: Indicateurs comparatifs de la solidité des systèmes bancaires

Fonds propres réglementaires/actifs pondérés des risques¹ (en pourcentage)



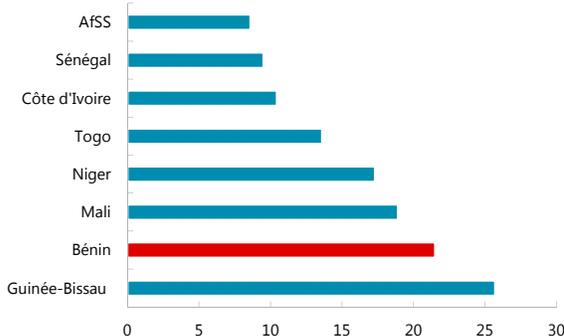
Source: Calculs des services du FMI.
¹ Dernières données disponibles.

Fonds propres de base/actifs pondérés des risques¹ (en pourcentage)



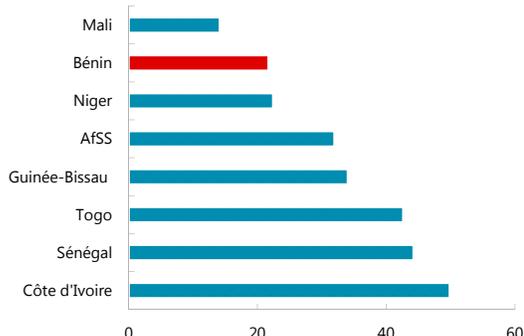
Source: Calculs des services du FMI.
¹ Dernières données disponibles.

Prêts improductifs/total prêts bruts¹ (en pourcentage)



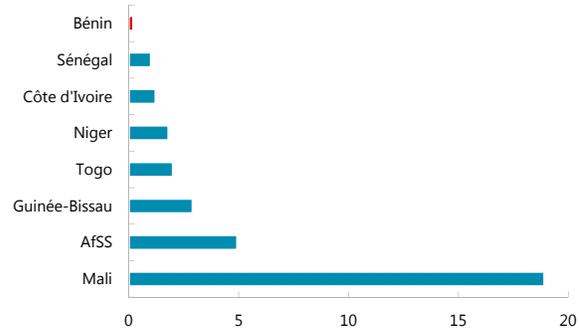
Source: Calculs des services du FMI.
¹ Dernières données disponibles.

Actifs liquides/engagements à court terme¹ (en pourcentage)



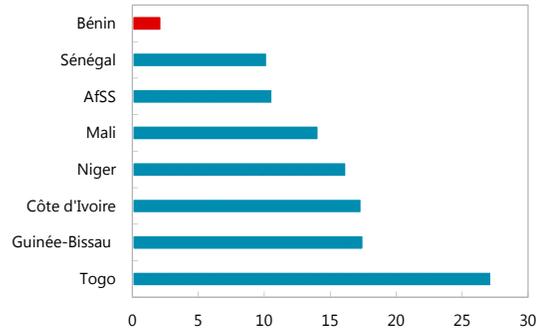
Source: Calculs des services du FMI.
¹ Dernières données disponibles.

Rendement de l'actif¹ (en pourcentage)



Source: Calculs des services du FMI.
¹ Dernières données disponibles.

Rendement des fonds propres¹ (en pourcentage)



Source: Calculs des services du FMI.
¹ Dernières données disponibles.

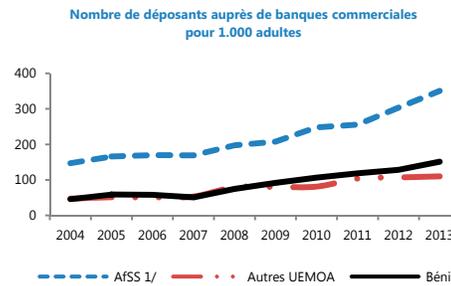
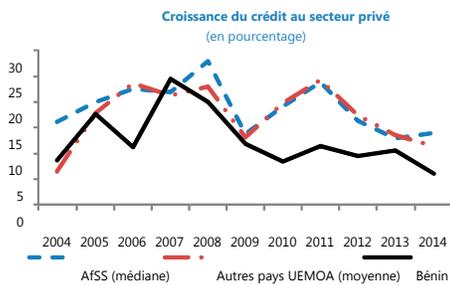
Sources: Autorités nationales et calculs des services du FMI.

^{1/} Dernières données en 2013–15.

Graphique 2. Bénin: crédits et dépôts

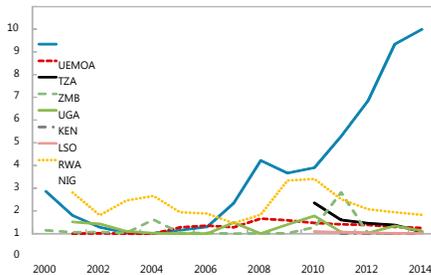
Au Bénin, la baisse de la croissance du crédit au secteur privé a été supérieure à la moyenne de l'UEMOA ces dernières années ...

... l'accès aux services bancaires correspond à la moyenne de l'UEMOA, mais est inférieur à la moyenne de l'AfSS.

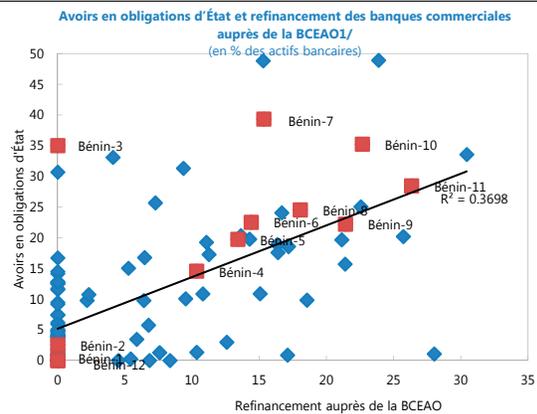


Sources: Autorités béninoises et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Bénin : engagements des banques commerciales envers la banque centrale: comparaison entre l'UEMOA et les pays analogues
(en % des actifs bancaires)



Graphique 4. Bénin: avoirs en obligations d'État et refinancement des banques commerciales auprès de la BCEAO
(en % des actifs bancaires)^{1/}



Sources: Autorités béninoises, BCEAO, et calculs des services du FMI.

^{1/} Les données concernant les 12 banques béninoises sont celles de juin 2015, celles concernant 90 autres banques dans d'autres pays de l'UEMOA sont celles de juin 2014.

3. Le volume des engagements du système bancaire envers le secteur public est considérable. Les titres publics représentent 45% environ de ses actifs de crédit (2014–15), pourcentage supérieur à la moyenne de l'UEMOA (encadré 1). Outre l'exposition directe aux risques souverains, les retards annoncés des paiements de l'administration publique aux entreprises privées ont aggravé les risques de crédit et, partant, augmenté les besoins de provisionnement. Enfin, même si les opérations interbancaires sont peu nombreuses, les engagements communs des banques vis-à-vis de l'État établissent une forte corrélation entre leurs portefeuilles. Le récent projet des autorités¹ consistant à ne pas rembourser les prêts bancaires à court terme mais à émettre en

¹ D'après nos informations, ce projet était toujours en négociation en novembre 2015.

remplacement des obligations à long terme n'intensifierait pas seulement l'exposition des banques au risque souverain, mais aggraverait les risques de liquidité compte tenu de la modification brutale du calendrier des échéances des portefeuilles des banques concernées.

4. **La politique accommodante de la BCEAO a stimulé l'appétit des banques pour les obligations d'État, ce qui accentue le risque macrofinancier.** Les banques peuvent bénéficier d'un refinancement de la BCEAO au taux de 2,5 %, les titres d'État servant de garantie, alors que le rendement des obligations d'État à un an s'établit aux environs de 6%. Les banques béninoises ont ainsi augmenté leurs avoirs en obligations d'État de 150 milliards FCFA environ (soit 3 points de pourcentage du PIB) au cours des douze derniers mois. Leurs engagements envers l'État et le recours au refinancement de la BCEAO s'inscrivent au-dessus des moyennes de l'UEMOA—une région qui fait davantage appel au refinancement de la banque centrale que d'autres pays subsahariens (graphiques 3 et 4)². Cette situation renforce les liens entre l'État et les banques sur un marché financier peu actif, ce qui amplifie les risques en cas de resserrement des conditions de liquidité ou de défaut partiel des obligations souveraines (voir également les résultats des tests de résistance au par. 15).

5. **L'exposition des banques à un grand groupe commercial qui a connu des difficultés financières en 2014–15 met en évidence les risques provenant de la concentration des prêts, même si la sous-capitalisation ne s'est pas concrétisée du fait que le groupe a apporté de nouvelles garanties.** Depuis le début de 2015, époque à laquelle un grand groupe commercial n'a pas été en mesure d'assurer le service de ses prêts, six banques étaient confrontées à un risque de sous-capitalisation, certaines risquant même de voir leur ratio de fonds propres chuter en deçà de 6 %. Ce problème n'a été réglé qu'en juin 2015, lorsque les garanties fournies par le groupe en question ont été jugées suffisantes par l'autorité de surveillance régionale—la Commission bancaire de l'UEMOA—pour réduire les besoins de provisionnement. La qualité des actifs demeure toutefois préoccupante compte tenu du niveau élevé des prêts improductifs et de la concentration des prêts, qui s'est intensifiée au cours de l'année écoulée. Le volume élevé des prêts non productifs a pesé sur l'offre de crédit des banques, au secteur privé notamment. D'après les estimations, la croissance du crédit privé pourrait augmenter de 4 à 6 points de pourcentage si ce volume était ramené à la moyenne de l'UEMOA (graphique 5).

² Voir l'analyse conduite au niveau de l'UEMOA dans le rapport du FMI n°15/101.

Encadré 1. Bénin : Risque souverain et rentabilité des banques

La politique accommodante de la BCEAO, qui maintient son principal taux d'intérêt de refinancement à 2,5% depuis septembre 2013, a stimulé la croissance du crédit et de l'investissement des banques dans les titres publics. À l'échelon régional, les opérations de refinancement de la BCEAO ont considérablement augmenté et les banques, qui étaient en position créancière nette vis-à-vis de la banque centrale, sont désormais en position débitrice nette. En 2014, le crédit au secteur privé a progressé au taux annuel de 14 %, et le crédit aux administrations publiques de 24%. Cette même année, le Bénin a émis des titres pour un montant de 369 milliards FCFA sur le marché régional, ce qui équivaut à 7,8% du PIB, portant le portefeuille de titres des banques à 776 milliards FCFA. En octobre 2015, il en a émis pour un montant de 380 milliards FCFA.

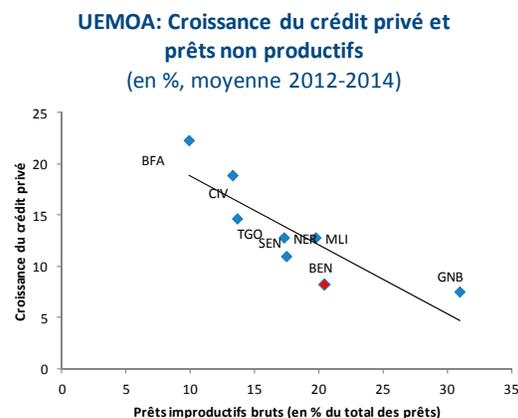
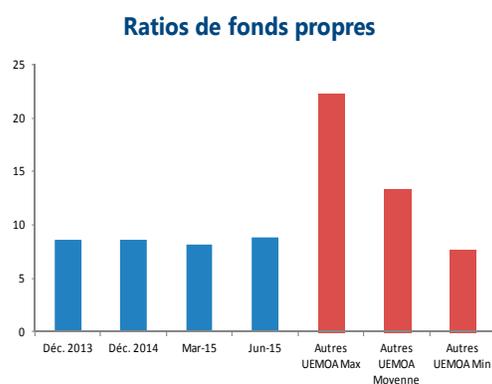
Le rendement relativement élevé des titres publics (6 % à 7 % par an pour les obligations) en regard des faibles taux d'intérêt sur les dépôts (moins de 2 % par an) a suscité l'intérêt des banques, dont il est devenu une source majeure de profits. En 2012, pour réaliser un bénéfice net de 8,7 milliards FCFA, le secteur bancaire a dégagé 31,7 milliards FCFA de recettes nettes des opérations sur titres, qui couvrent presque exclusivement les souscriptions d'obligations souveraines. Ces recettes nettes représentent 30% du produit bancaire; les résultats devraient être au moins équivalents en 2013–14.

Les conditions favorables dont bénéficient les obligations d'État en termes de taux d'intérêt, d'imposition et de réglementation, présentent des avantages par rapport au crédit privé. Les titres publics bénéficient notamment : i) d'une exonération fiscale des intérêts; ii) de l'absence d'exigence de fonds propres (pondération de risque nulle pour les obligations souveraines dans le calcul de la solvabilité des banques, ce qui n'appelle pas de provisions supplémentaires et devient un élément crucial pour asseoir la rentabilité); iii) de l'admissibilité au refinancement de la BCEAO. En somme, les banques n'ont aucune incitation à prêter au secteur privé compte tenu de la rentabilité nettement supérieure dégagée des opérations sur titres publics.

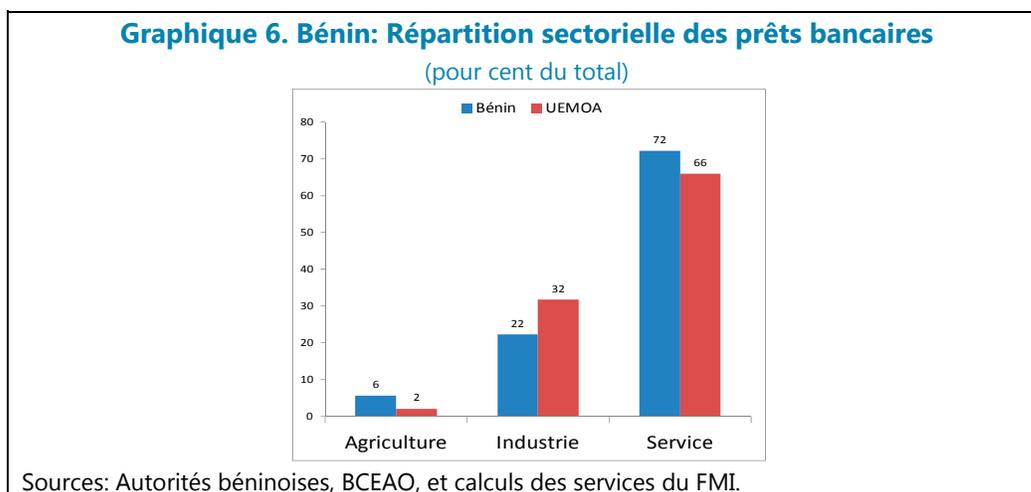
Graphique 5. Bénin: ratios de fonds propres et prêts non productifs des banques

Les ratios de fonds propres sont faibles...

...et le volume élevé de prêts non productifs a freiné la croissance du crédit privé.



Sources: Autorités béninoises et estimations des services du FMI.



6. **Certaines de ces faiblesses sont liées à la structure essentiellement informelle de l'économie.** L'étroitesse du secteur formel limite la distribution des crédits à l'économie et polarise la concurrence et le financement bancaire sur un petit nombre de clients. Comme l'agriculture et le commerce (principalement les échanges avec le Nigéria) constituent plus de 60 % du PIB béninois, les prêts bancaires sont également concentrés dans ces secteurs, même si les activités y sont en grande partie informelles. À l'inverse, la part des crédits accordés au secteur manufacturier—un secteur généralement plus structuré—est inférieure à la moyenne de l'UEMOA (graphique 6).

7. **Les lacunes de l'infrastructure du marché financier expliquent aussi quelques-unes des déficiences du secteur bancaire béninois.** Les insuffisances de l'infrastructure financière limitent le nombre de particuliers et d'entreprises satisfaisant aux conditions nécessaires pour bénéficier d'un crédit bancaire, ce qui restreint l'accès au crédit du secteur privé et accroît les risques de concentration pour les banques. On citera notamment:

- **Les asymétries d'information:** en septembre 2013, l'Association professionnelle des banques du Bénin a lancé un projet de centralisation des crédits pour faciliter l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs. Un projet de création d'une centrale de risques publique, conformément à une directive de l'UEMOA, est actuellement examiné par le Parlement, et pourrait améliorer la diffusion de l'information.
- **Manque de garanties:** le Bénin accuse un retard par rapport aux autres pays de l'UEMOA en termes d'enregistrement des droits de propriété. En particulier, l'absence de titres de propriété et le statut incertain des certificats d'occupation foncière parfois utilisés à la place de titres fonciers limitent les garanties disponibles; les établissements financiers hésitent donc à fournir des crédits, à moins que l'emprunteur n'apporte des garanties exceptionnelles. De la même manière, les délais d'enregistrement des garanties au bureau des hypothèques sont anormalement longs en comparaison à d'autres pays de l'UEMOA. Les problèmes liés aux titres de propriété et l'absence d'instruments financiers à long terme brident le développement des prêts hypothécaires. La délivrance de titres de propriété à Cotonou s'est quelque peu améliorée, mais d'autres progrès sont nécessaires pour assurer l'enregistrement électronique des titres de manière à ce qu'ils soient aisément utilisés et délivrés dans l'ensemble du pays.

- **Système judiciaire:** étant donné la méconnaissance des réglementations du secteur financier dans le système judiciaire et l'absence de procédures d'arbitrage rapide et d'exécution des contrats, les banques prêtent uniquement aux agents qui offrent des garanties solides et exécutoires. La longueur excessive des procédures judiciaires affaiblit aussi la protection des droits des créanciers. Pour remédier à ces problèmes, il convient d'envisager la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage commercial et d'une formation pour les juges afin de professionnaliser la justice financière et économique, mais la mise en œuvre de ces réformes prendra du temps.

8. **Ces obstacles structurels concourent aux coûts d'exploitation élevés qui diminuent la rentabilité.** Les dépenses de fonctionnement élevées (70 % du revenu total) freinent les opérations bancaires. L'amélioration de l'efficacité bancaire revêt désormais une importance particulière car le ratio du revenu hors intérêt au revenu total a diminué, passant de 45 % sur la période 2001–10 à 24 % en 2014, année où les banques ont commencé à publier les montants des commissions et des frais, renforçant ainsi leur conformité aux prescriptions régionales en matière de transparence et de développement de l'inclusion financière (tableau texte 1).

9. **Un renforcement du contrôle bancaire s'impose pour diminuer les risques pour la stabilité financière, rehausser l'efficacité des banques, et minimiser les risques pour le budget.**

Le contrôle bancaire relevant de la région, la présente note examine uniquement les domaines dans lesquels les autorités béninoises jouent un rôle important, comme la résolution bancaire, ou ceux qui présentent un intérêt particulier pour les banques béninoises:

- **Résolution bancaire:** Les délais d'exécution des mesures de résolution bancaire sont trop longs et permettent aux banques de rester en activité pendant des années alors même qu'elles ne respectent pas les réglementations prudentielles. Dans le cas de la Banque internationale du Bénin, sous séquestre depuis 2012, les dépôts des clients ont servi à financer une part croissante des coûts d'exploitation (à hauteur de 2,7 milliards, au total, en 2013 et en 2014). Même en 2015, après que la banque a commencé à enregistrer des bénéfices, la restructuration exige de l'administration publique qu'elle assume ses prêts non productifs, dont le montant est estimé à quelque 27 milliards FCFA. Lorsque le dispositif régional de garantie de dépôts de l'UEMOA sera opérationnel³, il facilitera la résolution des banques et des IMF, mais un renforcement de la surveillance est indispensable pour assurer son efficacité.
- **Surveillance consolidée.** La présence croissante de banques panafricaines au Bénin présente des avantages, notamment des perspectives d'intégration économique, une intensification de la concurrence, un accès aux financements et de plus fortes économies d'échelle. Leur expansion rapide pose néanmoins des problèmes de contrôle auxquels une surveillance consolidée doit remédier dans la mesure où ils pourraient aggraver les risques systémiques⁴.

³ Le Fonds de garantie de dépôts a été créé, et entrera en activité lorsque sa direction aura été nommée. L'accord de l'UEMOA sur l'établissement d'un organisme régional de garantie des dépôts autorise la participation automatique du Bénin, et la garantie peut couvrir tous les établissements financiers de dépôt.

⁴ Enoch *et al.* (2015).

- **Laxisme concernant les risques liés à la concentration.** Le non-respect de la limite de concentration est de plus en plus fréquent dans certaines banques, dans un contexte de faible demande de prêts et de pénurie de projets viables. Outre l'application des normes prudentielles, le resserrement des règles relatives aux risques liés à la concentration serait opportun pour favoriser la mise en œuvre par les autorités des normes de Bâle II et III.

Tableau texte 1. Bénin: comptes de résultats des banques—2014
(en millions FCFA)

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'exploitation	83,189	Intérêts	43,381
Provisions nettes	6,319	Frais et commissions	27,932
Autres dépenses	17,009	Autres revenus	45,651
Impôt sur le revenu	739		
Total	107,256	Total	116,964

Sources: Autorités béninoises.

B. Résilience du secteur bancaire

10. **Le système bancaire béninois fait preuve de résilience, mais il est exposé à des risques substantiels.** Les vulnérabilités dérivent de i) l'augmentation du volume de prêts non productifs; ii) l'accroissement des risques budgétaires dus à la volatilité de la demande au Nigéria, susceptible de diminuer les recettes; iii) le manque de diversification économique, qui se traduit par une forte concentration des prêts à certains secteurs de l'économie ou contreparties individuelles. Si aucune contrainte de liquidité ne pèse actuellement sur les banques en raison de la politique monétaire accommodante de la BCEAO, la situation pourrait changer lorsque celle-ci deviendra plus restrictive, surtout dans le contexte d'un durcissement ou d'une volatilité accrue des conditions financières mondiales.

11. **Les résultats des tests de résistance, qui ont évalué ces fragilités⁵, ont confirmé l'accentuation des vulnérabilités dans le secteur bancaire.** Des tests de résistance ont été réalisés, ils ont évalué les risques de défaut de crédit (hausse du volume de prêts improductifs et changement de catégorie), les risques associés à la concentration des crédits (tant sectoriels que liés à un seul gros emprunteur), et le risque de liquidité.

12. **Les tests de résistance ont montré que les principales vulnérabilités du secteur bancaire étaient les suivantes:**

⁵ Les tests de résistance ont porté sur les banques uniquement et ont évalué la sensibilité à des chocs unifactoriels à l'aide des données individuelles des banques à la fin de juin 2015.

- **Risque de crédit:** les tests de solvabilité⁶ indiquent qu'en raison du volume actuel élevé de prêts non productifs, une nouvelle baisse de la qualité des portefeuilles de prêts des banques entraînerait une détérioration sensible de leurs bilans⁷.
- **Concentration sectorielle et des contreparties:** étant donné l'absence de diversification économique et la limite prudentielle élevée relative aux grands risques, les banques béninoises sont très vulnérables au risque de défaut de paiement sur les engagements importants, à certains secteurs économiques ou à des contreparties isolées.
- **Risque souverain:** les ratios de fonds propres des banques pourraient tomber en-deçà du taux minimum de 8% en cas de défaut de paiement partiel des obligations souveraines, ce qui met en évidence l'exposition croissante au risque souverain des investissements bancaires.
- **Risques de liquidité⁸:** les banques sont très vulnérables à un retrait massif provoqué par une perte de confiance dans l'économie. Au cinquième jour, sept banques deviendraient illiquides, deux grands banques nationales et deux banques étrangères. Les banques étrangères et les banques de taille moyenne sont les plus exposées aux chocs de liquidité.

⁶ Les tests de solvabilité ont été basés sur une analyse de sensibilité des chocs unifactoriels et plurifactoriels, en prenant pour référence la fin de juin 2015.

⁷ Les risques de crédit identifiés dans le secteur bancaire béninois sont plus nombreux que ceux recensés dans d'autres pays de l'UEMOA. Voir le rapport du FMI n 15/100.

⁸ Les tests ont été calibrés par référence aux variations des dépôts en juin 2015 en supposant: i) une diminution quotidienne de 5 % des dépôts des autres banques pendant trois jours ouvrables consécutifs; et ii) une baisse quotidienne de 10 % des dépôts des banques les quatrième et cinquième jours. On a considéré que le poste «disponibilités et dépôts à la BCEAO» se composait d'actifs liquides, mais pas liquides dans les comptes correspondants.

INCLUSION FINANCIÈRE ET MICROFINANCE¹

L'inclusion financière a sensiblement progressé au Bénin en comparaison à d'autres pays de l'UEMOA et d'Afrique subsaharienne. L'expansion rapide des IMF a été le moteur de cette évolution, l'accès aux établissements bancaires formels demeurant faible en regard de la moyenne subsaharienne. Des progrès ont également été accomplis en matière de développement des services bancaires mobiles, mais bien en-deçà du potentiel observé dans certains pays comparables d'Afrique subsaharienne et de l'UEMOA. Il convient d'accélérer le renforcement de la surveillance et de la vérification de la conformité des IMF aux normes pour soutenir l'action positive du secteur sur l'accès aux services financiers et lui permettre d'exploiter pleinement son aptitude à promouvoir une croissance plus inclusive.

A. Analyse comparative du Bénin

1. **Le Bénin a considérablement développé l'accès aux services financiers, mais doit encore faire des efforts pour atteindre le niveau des pays subsahariens comparables les plus performants à cet égard.** Plusieurs indicateurs de l'accès aux établissements de financement formels (tableau texte 1) se sont améliorés, en particulier le pourcentage d'adultes détenant un compte dans une banque du secteur structuré et disposant d'un accès aux guichets automatiques. Plus de 700 IMF (graphique 1 et tableau texte 2), qui assurent une bien plus ample couverture des zones rurales que les banques, recensent désormais quelque 2,1 millions de clients, soit 20 % de la population et 1/3 de la population adulte en 2014. Néanmoins, en comparaison aux pays les plus performants dont le revenu par habitant est similaire et à l'UEMOA, l'accès aux financements est toujours considéré par les entreprises béninoises comme un obstacle majeur à la conduite des affaires². Les services bancaires mobiles en constituent l'un des maillons faibles. S'ils ont commencé à se développer à partir de 2014, dans le cadre de partenariats entre les banques et les sociétés de téléphonie mobile, leur taux de pénétration de 2 % de la population adulte fait pâle figure en comparaison au 11,5 % de la moyenne subsaharienne ou des pays performants analogues de l'UEMOA (24 % en Côte d'Ivoire, 11,6 % au Mali, et 6 % au Sénégal). Les indicateurs de densité des succursales bancaires et des guichets automatiques sont également inférieurs à ceux des pays subsahariens au niveau de revenu équivalent, ce qui laisse supposer une marge de rattrapage.

2. **Si les IMF sont parvenues à faciliter l'accès aux services financiers, celui-ci demeure moins développé pour les catégories les plus vulnérables de la population³.** Le nombre de titulaires d'un compte dans un établissement financier parmi les jeunes adultes et la population au bas de l'échelle des revenus (les 40% inférieurs) est nettement plus bas que pour le reste de la population (graphique 2). Le nombre de comptes détenus par les personnes moins instruites et les femmes est également inférieur à la moyenne enregistrée dans les autres pays subsahariens. La

¹ Fan Yang a également apporté son concours à cette section.

² Rapport du FMI n 15/101.

³ Une étude plus approfondie des liens entre l'accès à la microfinance et la réduction de la pauvreté fondée sur des données relatives aux ménages permettrait de mesurer l'influence des IMF. Les autorités ont exprimé leur vif intérêt à s'associer au FMI et à la Banque mondiale pour réaliser cette étude, mais compte tenu de problèmes de diffusion des données, celle-ci a été reportée à une date ultérieure.

tranche supérieure des revenus (les 60% supérieurs) affiche un nombre relativement plus élevé de comptes bancaires, généralement utilisés pour recevoir des transferts de fonds et des salaires ou effectuer des paiements.

3. **L'accès des entreprises aux financements est plus limité au Bénin que dans d'autres pays subsahariens.** Selon l'Enquête de la Banque mondiale sur les entreprises, 28 % des entreprises béninoises signalaient disposer d'un compte chèque ou d'épargne en 2013, contre 87 % en Afrique subsaharienne; seules 7 % des entreprises y bénéficient d'un prêt ou d'une ligne de crédit, contre 23,1% en moyenne en Afrique subsaharienne. Ces chiffres mettent en évidence les difficultés du secteur de la mésofinance à soutenir les entreprises qui bénéficient des financements des IMF lorsqu'elles sont petites, mais qui, lorsqu'elles grandissent, ont besoin d'un meilleur accès aux services bancaires.

Tableau texte 1. Bénin: principaux indicateurs d'inclusion financière, 2011 par opposition à 2014

	Bénin	ASS	PFR
	(Pourcentage de la population âgée de plus de de 15 ans, sauf indication contraire)		
Compte auprès d'un établissement financier, 2014	16.0	28.9	22.3
Compte auprès d'un établissement financier, 2011	10.5	23.9	21.1
Carte de débit, 2014	5.0	17.9	6.6
Carte de débit, 2011	0.7	15.0	6.3
Retrait par guichet automatique principalement (% titulaires d'un compte), 2014	39.1	53.8	20.2
Retrait par guichet automatique principalement (% titulaires d'un compte), 2011	0.4	51.7	19.7
Utilise un compte pour percevoir son salaire, 2014	3.2	7.3	3.2
Utilise un compte pour percevoir son salaire, 2011	0.9	3.8	1.0
Compte mobile, 2014	2.0	11.5	10.0

Source : Banque mondiale (2015a)

Tableau texte 2. Bénin: principaux indicateurs relatifs à la microfinance, 2012–14

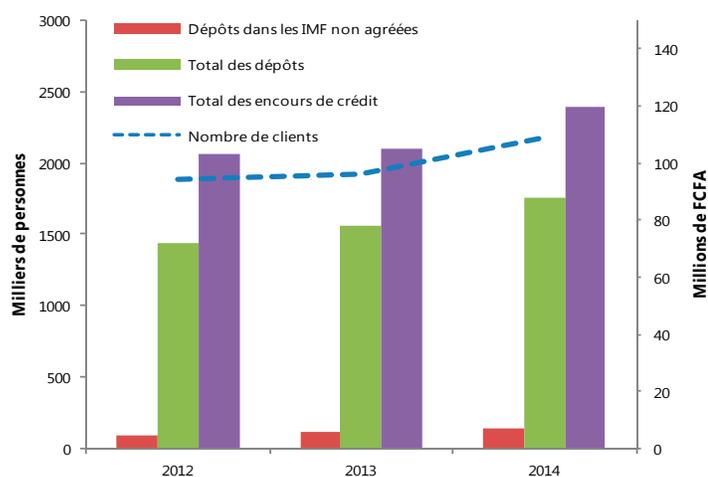
	2012	2013	2014
Nombre d'établissements ^{1/}	226	226	85
Nombre de clients (personnes) ^{2/}	1,884,418	1,918,867	2,180,298
dont, IMF non agréées	306,482	344,368	388,152
Dépôts (milliards FCFA) ^{2/}	71.8	78.1	87.6
dont, IMF non agréées	4.4	5.9	7.3
Encours des crédits (milliards FCFA) ^{2/}	102.9	105.2	119.7
dont, IMF non agréées	11.6	12.4	15.4
Total des prêts non productifs (%) ^{1/}	9.6	9.2	7.9
Revenu net (%)	1.9	4.2	n.d.

Source: Agence nationale de surveillance des systèmes financiers décentralisés, ministère des Finances et de l'Économie.

^{1/} IMF agréées.

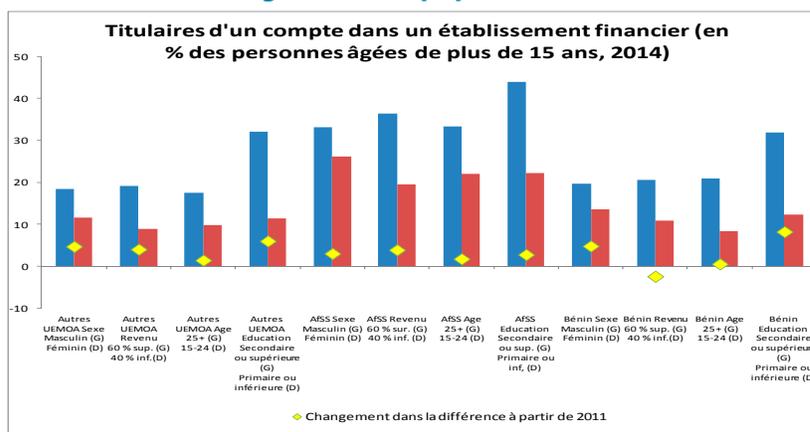
^{2/} Comprend une estimation des IMF non agréées sur la base d'informations communiquées par 24 institutions.

Note: «n.d.»- non disponible.

Graphique 1. Bénin: évolution récente des IMF**Principaux indicateurs de la microfinance, 2012-14**

Sources: Autorités béninoises et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Bénin : accès et recours aux services financiers selon les catégories de la population



Sources: Indicateurs du développement dans le monde, 2013, Banque mondiale; et estimations des services du FMI.

B. Apport et enjeux de la microfinance

4. **Le recours traditionnel aux mécanismes communautaires d'épargne et de crédit et des mesures vigoureuses des autorités béninoises ont favorisé le développement de la microfinance.** Selon certains contacts commerciaux, la familiarité culturelle avec la microfinance offre une assise solide au développement du secteur. De plus, les IMF font généralement appel à des garanties de groupes et accordent des microcrédits aux femmes pour compenser l'absence de garanties ou d'informations sur les emprunteurs. Si ces facteurs ont concouru à l'essor initial des IMF, on leur doit également le nombre abondant d'IMF non agréées. Pour que le secteur continue de se développer, des mesures plus fondamentales seraient nécessaires, comprenant l'amélioration des compétences financières et un contrôle efficace afin de remédier aux problèmes d'information, un enjeu similaire à celui auquel sont confrontées les banques. L'assistance technique et financière fournie par l'État et les partenaires du développement, y compris celle apportée au travers d'un organisme spécialisé, le Fonds national de microcrédit, a été une source de financements (à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché) plus stable qui a favorisé l'expansion rapide des IMF depuis sa création, et la reprise du secteur depuis la crise de 2010-11. Il ressort toutefois de l'expérience d'autres pays que l'efficacité et la viabilité des IMF ne pourront être renforcées que si le rôle de l'État évolue progressivement d'une fonction de financement à une fonction de surveillance et de facilitation du marché de la microfinance. Un nouveau regroupement des IMF se justifie dans la mesure où leur nombre serait compris entre 600 et 700⁴.

5. **Si elle favorise considérablement l'inclusion financière, l'expansion rapide des IMF présente des risques croissants.** Le grand nombre d'IMF non agréées, estimé entre 500 et 600,

⁴ La dernière enquête publiée par l'INSAE recensait 721 IMF en 2011. D'après les entretiens avec des contacts commerciaux et les autorités durant la mission, leur nombre total, IMF non agréées comprises, se situerait encore aux alentours de 700.

dépasse de loin celui des IMF agréées (85), et les dépôts qu'elles collectent augmentent. La lenteur de la procédure d'assainissement des IMF en difficulté depuis la crise de 2010-11 et, dans une moindre mesure, le durcissement récent des conditions d'agrément ont aussi favorisé la prolifération des IMF non agréées. Qui plus est, même chez les IMF agréées, les créances douteuses représentent près de 7% du total des prêts, et se situent à un niveau invariablement supérieur à la norme de 3% depuis 2012. Le volume de dépôts collectés par des IMF non agréées se situe actuellement aux environs de 0,5% du PIB, ce qui laisse supposer de faibles engagements budgétaires conditionnels; néanmoins, tout choc substantiel frappant ce secteur en plein essor pourrait porter atteinte à la confiance et compromettre l'expansion des circuits financiers. Il convient donc d'appliquer dans les meilleurs délais des mesures de surveillance et de vérification du respect des réglementations pour empêcher la réapparition de systèmes de Ponzi semblables à ceux qui se sont effondrés en 2010-11⁵.

6. **Les autorités ont intensifié la surveillance, mais l'insuffisance des moyens et le faible appui du secteur judiciaire en compromettent l'efficacité.** Après la crise de 2010, les autorités ont entrepris de renforcer la surveillance des IMF, et ont notamment durci les conditions d'agrément. Suite à la législation adoptée en 2012, la surveillance des dix principales IMF—qui détiennent 90 % environ des dépôts et des prêts des IMF agréées—a été confiée à la Commission bancaire de l'UEMOA et à la BCEAO, qui disposent de plus amples moyens que les autorités nationales. Les autres IMF sont placées sous la supervision d'une direction du ministère des Finances qui a été promue au rang d'agence relevant du ministère en 2015⁶. Cette agence est également le secrétariat d'un comité interministériel établi en 2011 pour assainir les IMF non agréées. Or, compte tenu du grand nombre d'IMF non agréées dispersées dans le pays, les ressources en personnel actuellement disponibles aux fins de surveillance et de vérification sont insuffisantes. Par ailleurs, des interprétations divergentes des règlements et des mesures de coercition pertinentes à l'encontre d'une IMF en difficulté ont donné lieu à une décision de justice qui a empêché la fermeture de l'établissement en question, et retardé en conséquence d'autres mesures d'exécution. Une coordination efficace des mesures d'application, une formation supplémentaire des juges aux lois et règlements spécialisés, et la formation des agents de surveillance aux procédures établies permettraient de remédier à ces problèmes.

7. **La faible rentabilité des IMF pourrait fragiliser leur croissance.** Le taux de rentabilité des 10 premières IMF est inférieur à la norme de la BCEAO. En 2014, leur revenu net s'est élevé à 4,5 milliards FCFA (5 % de l'encours moyen de leurs crédits). C'est la plus grande IMF—FECECAM— qui dégage l'essentiel de la rentabilité globale (63 % du total), et comble actuellement

⁵ Le Bénin a connu des structures financières Ponzi en 2010. Ces structures ont lancé des opérations financières frauduleuses en 2006, et ont attiré les dépôts du public avec la promesse de rendements élevés. La première de ces structures, et la plus importante —*Investment Consultancy and Computing Services, ICCS*—, s'est effondrée en juin 2010, d'autres faisant faillite peu après. Les fonds illégalement collectés auprès de quelque 150 000 déposants ont été estimés à 161 milliards de FCAF (14,7% du total des dépôts des banques et des IMF agréées), mais le montant total des dépôts collectés illégalement a peut-être été beaucoup plus élevé. Cet effondrement a eu des retombées limitées sur le système bancaire, mais il a provoqué des tensions sociales.

⁶ Les quatre premières IMF—FECECAM, Padme, Finadev et Vital Finance— collectent 74 % des dépôts et accordent 70 % des crédits. La FECECAM centralise 63% des dépôts et 34 % des crédits (chiffres de 2013).

son retard après des années de mauvais résultats. Le pourcentage des charges d'exploitation des dix plus grandes IMF pour lesquelles on dispose de données suffisantes se situait entre 18 % et 35 % en 2013. Quoique conformes aux normes de la BCEAO (moins de 35 %), ces ratios sont trop élevés pour leur permettre de respecter le taux d'intérêt effectif maximal de 24 % du montant des prêts imposé par une loi de l'UEMOA. Le respect de la norme de fonds propres est compromis du fait que quatre des dix premières IMF ne respectent pas le minimum de 15 %.

8. Le plafond obligatoire de 24 % sur le taux d'intérêt effectif paraît bas, et de nombreuses IMF ne le respectent pas. Bien qu'établi dans de bonnes intentions, pour assurer la protection du consommateur, des expériences récentes indiquent qu'une réévaluation s'impose pour renforcer la viabilité des IMF. D'abord, peu d'IMF semblent en mesure de le respecter, surtout celles qui n'obtiennent pas du FNM des financements substantiels à des taux inférieurs au marché et font appel aux financements commerciaux, dont le taux se situe entre 10 % et 12 %, pour financer leurs prêts. Par ailleurs, ce plafond paraît bas en comparaison aux taux d'intérêt appliqués par les IMF d'autres pays en développement⁷. Il a été ramené de 27 % à 24 % en 2013 au niveau de l'UEMOA, à l'issue d'un exercice participatif, mais un assouplissement des taux d'intérêt instaurerait des conditions plus équitables pour les IMF qui ne bénéficient pas de financements du FNM. Les exemptions fiscales qui ont été introduites pour faciliter le respect de ce taux plafond ont pour seul effet de créer de nouvelles distorsions. Celui-ci devrait au minimum être évalué à intervalles réguliers pour vérifier sa compatibilité avec les conditions en vigueur sur le marché.

9. Les pratiques internationales ont montré que dans le domaine de la microfinance, la transparence et la concurrence sont des outils plus efficaces de protection du consommateur que le plafonnement du taux d'intérêt. Il ressort de l'expérience d'autres pays⁸ qu'un taux plafond a souvent pour conséquence indésirable de limiter les prêts à un montant minimum, et nuit de ce fait davantage aux pauvres. Les IMF ont également appliqué des frais cachés et des conditions de dépôt qui vont à l'encontre de l'objectif visé par le taux plafond. Par contre, une formation financière et la transparence des tarifs appliqués assurent généralement une protection plus efficace du consommateur. Les autorités doivent donc redoubler d'efforts pour développer l'offre de formation financière et faire respecter la règle de transparence de la notification des coûts et des frais pour offrir aux pauvres une protection plus efficace. De la même manière, l'amélioration du niveau professionnel des agents des IMF dans le cadre de formations peut également renforcer l'efficacité et le professionnalisme des IMF pour que leurs prêts apportent plus d'avantages aux consommateurs.

⁷ Une étude conduite par le *Millennium Challenge Account* en 2008–09 et portant sur le Bénin, le Mali, et le Sénégal conclut que le taux d'intérêt effectif qui assure la viabilité des IMF serait d'environ 36,6 % (Banque mondiale (2015b)). Rosenberg *et al.* (2013) constatent que le rendement moyen global de l'intérêt, mesuré par le rapport du revenu total des prêts (intérêts, commissions et autres frais) au portefeuille annuel moyen de prêts brut des créanciers, est passé de 26 % en 2006 à 27 % en 2011.

⁸ Pour de plus amples détails, voir Rosenberg *et al.* (2013), Dehejia *et al.* (2012), et Campion *et al.* (2010).

C. Obstacles à l'inclusion financière: modèle d'équilibre général calculable

10. Cette section évalue, à partir d'un modèle aux fondements microéconomiques, l'incidence de différentes mesures visant à renforcer l'inclusion financière et l'expansion des circuits financiers sur la croissance et l'intégration. Dans ce modèle d'équilibre général calculable (EGC)⁹, la croissance, l'inclusion, et l'inégalité sont évaluées selon trois grands scénarios : i) des marchés financiers plus développés canalisent davantage de fonds vers les entrepreneurs, et augmentent ainsi leur production; ii) des contrats plus efficaces suppriment les frictions menant à une croissance plus élevée; iii) l'affectation plus efficiente des fonds dans le système financier améliore la productivité totale des facteurs (PTF).

Tableau texte. Bénin: données et modèle

	Données	Modèle
Épargne (en % du PIB)	9.8	9.8
Garantie (% du montant du prêt)	306.0	300.0
Entreprises ayant contracté un crédit (*)	45.6	43.0
Prêts non productifs (%des prêts)	15.9	15.0
Écart entre taux d'intérêt (points de pourcentage)	6.3	6.0

Sources: Enquêtes sur les entreprises, Banque mondiale, et calculs des services du FML.

11. Trois mesures visant à favoriser l'inclusion financière ont été évaluées au moyen de ce modèle de manière à comparer leur effet sur la croissance, la productivité et l'inégalité. Trois mesures sont évaluées à partir du modèle (Annexe II): i) assouplissement des obligations de garantie; ii) réduction des coûts de participation; et iii) renforcement de l'efficacité de l'intermédiation. Pour mettre en évidence les éventuels arbitrages de ces scénarios, les simulations du modèle estiment leurs retombées sur la croissance, la productivité, l'écart de taux d'intérêt, l'inégalité, l'accès des entreprises au crédit, et les prêts improductifs.

- **L'assouplissement des obligations de garantie semble particulièrement profitable.** Les résultats montrent que la réduction des obligations de garantie apporte des avantages substantiels sur le plan de la croissance, de la PTF, de l'accès au crédit et de l'inégalité, ce qui permet de penser que l'exigence de garanties élevées est un obstacle crucial à l'emprunt des entreprises. Il est donc particulièrement important de remédier aux lacunes de l'infrastructure des marchés financiers, en ce qui concerne la centrale de risques et les titres de propriété notamment, ce qui permettrait d'alléger les garanties réclamées par les créanciers. Le renforcement de l'exécution des contrats dans le secteur judiciaire favoriserait également cet assouplissement.
- **La réduction des coûts de participation produit des résultats contrastés.** Son effet sur la croissance est positif, l'écart entre taux d'intérêt diminue, et l'inégalité décline considérablement, mais la productivité recule aussi et les prêts non productifs augmentent.
- **La seule réduction des coûts de surveillance semble produire moins d'effets favorables.** Si cette mesure réduit fortement l'écart entre taux d'intérêt, son effet sur la croissance et la

⁹ Dabla-Norris *et al.* (2015). Le modèle est calibré au moyen de données béninoises fondées sur des études récentes de la Banque mondiale. En particulier, les enquêtes sur les entreprises fournissent des données transversales au niveau des entreprises, et les indicateurs du développement dans le monde des chiffres sur l'épargne brute, les prêts non productifs et l'écart de taux d'intérêt dans l'ensemble de l'économie.

productivité est marginal. Elle influe modérément sur l'accès des entreprises au crédit, et l'inégalité s'accroît. Il semblerait donc que la seule réduction des coûts de surveillance, sans assouplissement des obligations de garantie, n'apporte pas de gros avantages à l'économie.

Bibliographie

- Allen, Franklin, Elena Carletti, Robert Cull, Jun Qian, Lemma Senbet and Patricio Balenzuela, 2013, "The African Financial Development and Financial Inclusion Gap," Wharton Financial Institutions Center Working Paper 13-09, University of Pennsylvania.
- Dabla-Norris, E., Y. Ji, R. Townsend, and F. Unsal, 2015, "Identifying Constraints to Financial Inclusion and Their Impact on GDP and Inequality: A Structural Framework for Policy," IMF Working Paper 15/22. (Washington: International Monetary Fund).
- Dehejia, R, Montgomery, H., and Morduch. J., 2012. Do Interest Rates Matter? Credit Demand in the Dhaka Slums. *Journal of Development Economics*, 97 (2), March, Pages 437–449.
- Campion, Anita, Rashmi Kiran Ekka, and Mark Wenner. "Interest Rates and Implications for Microfinance in Latin American and the Caribbean." IADB Working Paper-WP-177. (Washington: Inter-American Development Bank).
- Enoch C., P. Mathieu, and M. Mecagni, 2015, "Pan-African Banking : Opportunities and Challenges for Cross-Border Oversight", African Departmental Paper No. 15/3, IMF.
- IMF, 2015, West African Economic and Monetary Union: Selected Issues, "Financial Inclusion in UEMOA," and "Developments in Central Bank Liquidity Provision: A Harbinger of Wider Macrofinancial Risks in the UEMOA?" IMF country report no. 15/101. (Washington: International Monetary Fund).
- IMF, 2014, "Financial Sector Stability Report, Democratic Republic of the Congo," IMF country report no. 14/315. (Washington: International Monetary Fund).
- Kireyev, A. 2015 "How to Improve the Effectiveness of Monetary Policy in the West African Economic and Monetary Union." IMF Working Paper 15/99. (Washington: International Monetary Fund).
- Marchettini, Daniela and Rodolfo Maino, "Systemic Risk Assessment in Low Income Countries : Balancing Financial Stability and Development." IMF Working Paper 15/190. (Washington: International Monetary Fund).
- Rosenberg, Richard, Scott Gaul, William Ford, and Olga Tomilova, 2013, Microcredit Interest Rates and Their Determinants, 2004–11. Access to Finance Forum Reports by CGAP and Its Partners.
- The World Bank, 2015a, Findex database.
- The World Bank, 2015b, Mimeo, "Revue du secteur de la microfinance au Bénin, préparatoire à l'élaboration d'une stratégie pour le développement du secteur financier au Bénin."

Annexe I. Bilan du secteur bancaire

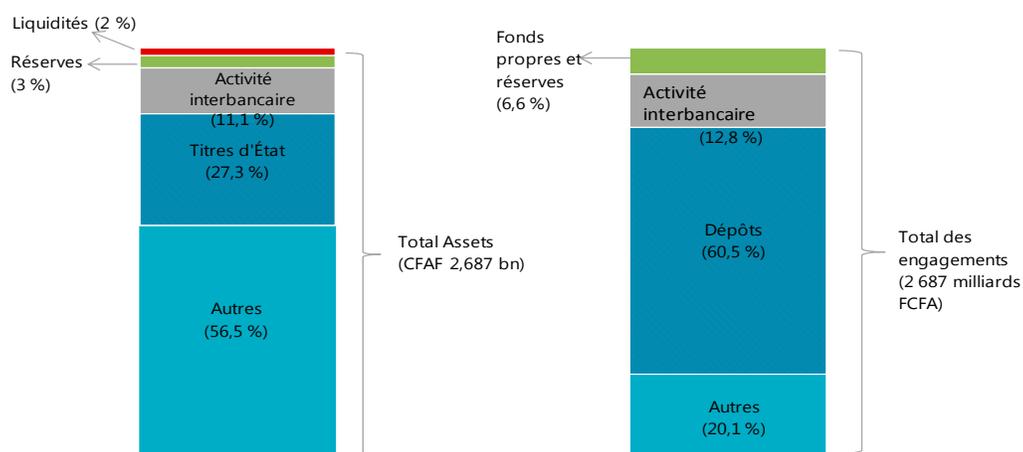
Tableau 1. Bénin: Secteur bancaires—Prêts et dépôts, 2014–15

	2014		2015 ^{1/}	
	(milliards FCFA)	(% du total)	(milliards FCFA)	(% du total)
Prêts	1,337	100%	1,370	100%
court terme	596	45%	643	47%
moyen terme	520	39%	507	37%
long terme	56	4%	54	4%
4 premières banques	884	66%	903	66%
Pour mémoire, en ce qui concerne les prêts:				
provisions	149	11%	166	12%
titres d'État	603	45%	785	57%
Dépôts	1,817	100%	1,869	100%
dépôts à vue	772	42%	769	41%
dépôts à terme	1,045	58%	1,099	59%
4 premières banques	1,250	69%	1,305	70%

Sources: Autorités béninoises.

1/ Données préliminaires de juin 2015.

Graphique 1. Bénin: bilan du système bancaire^{1/}

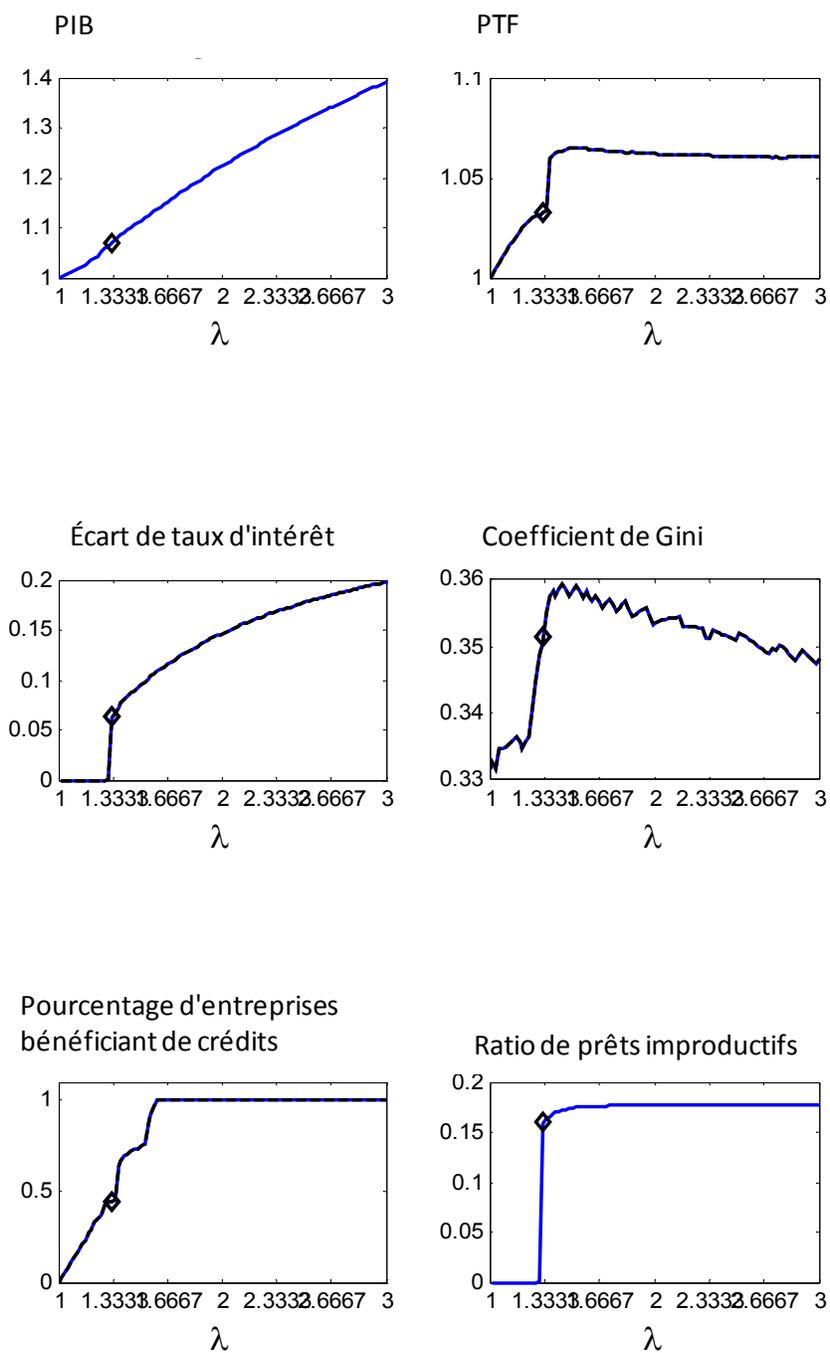


Sources: Autorités béninoises.

1/ Données préliminaires de juin 2015.

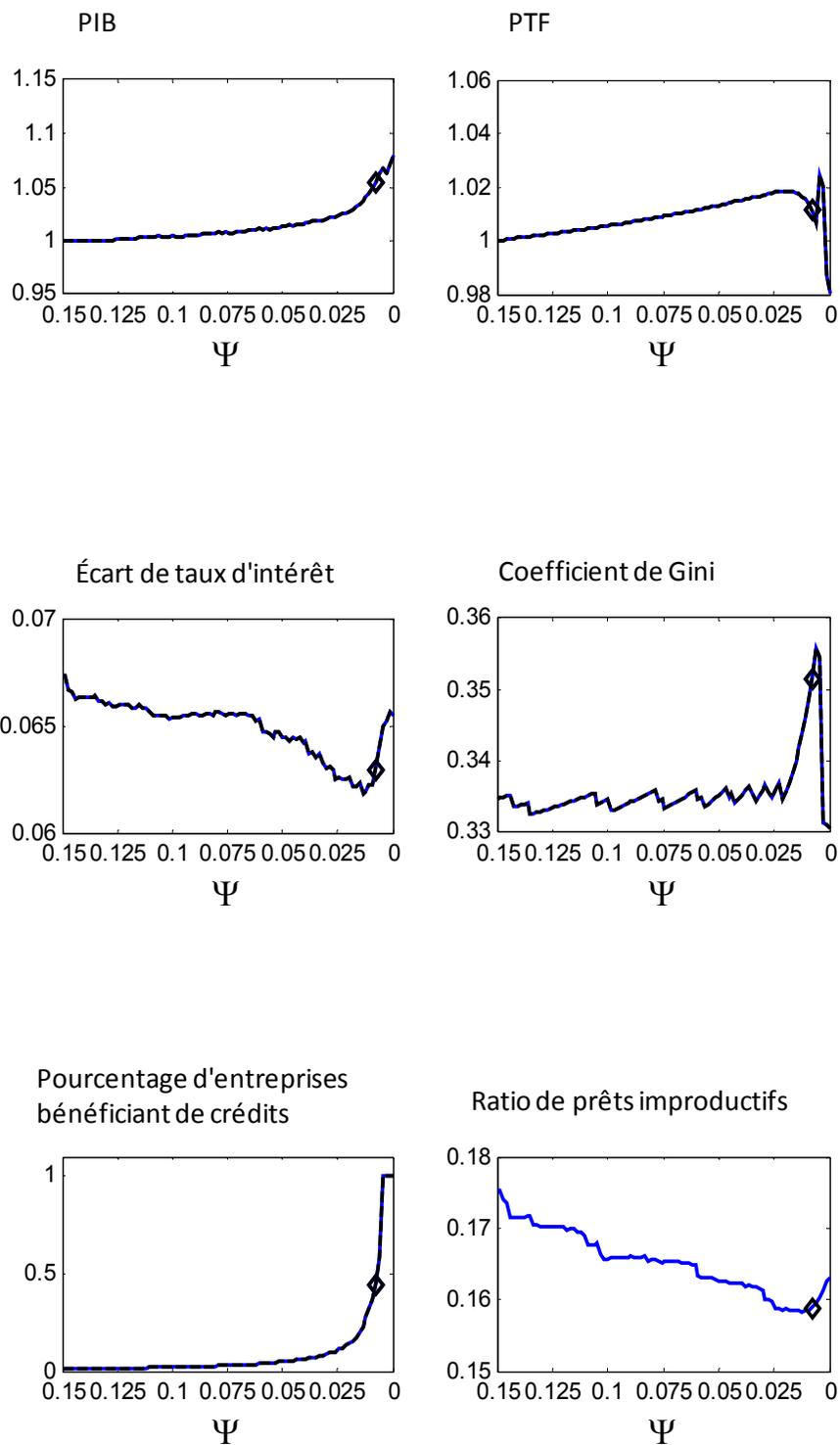
Annexe II. Résultats des simulations effectuées au moyen du modèle EGC

Graphique 1. Résultats des simulations EGC: incidence d'une réduction des obligations de garantie



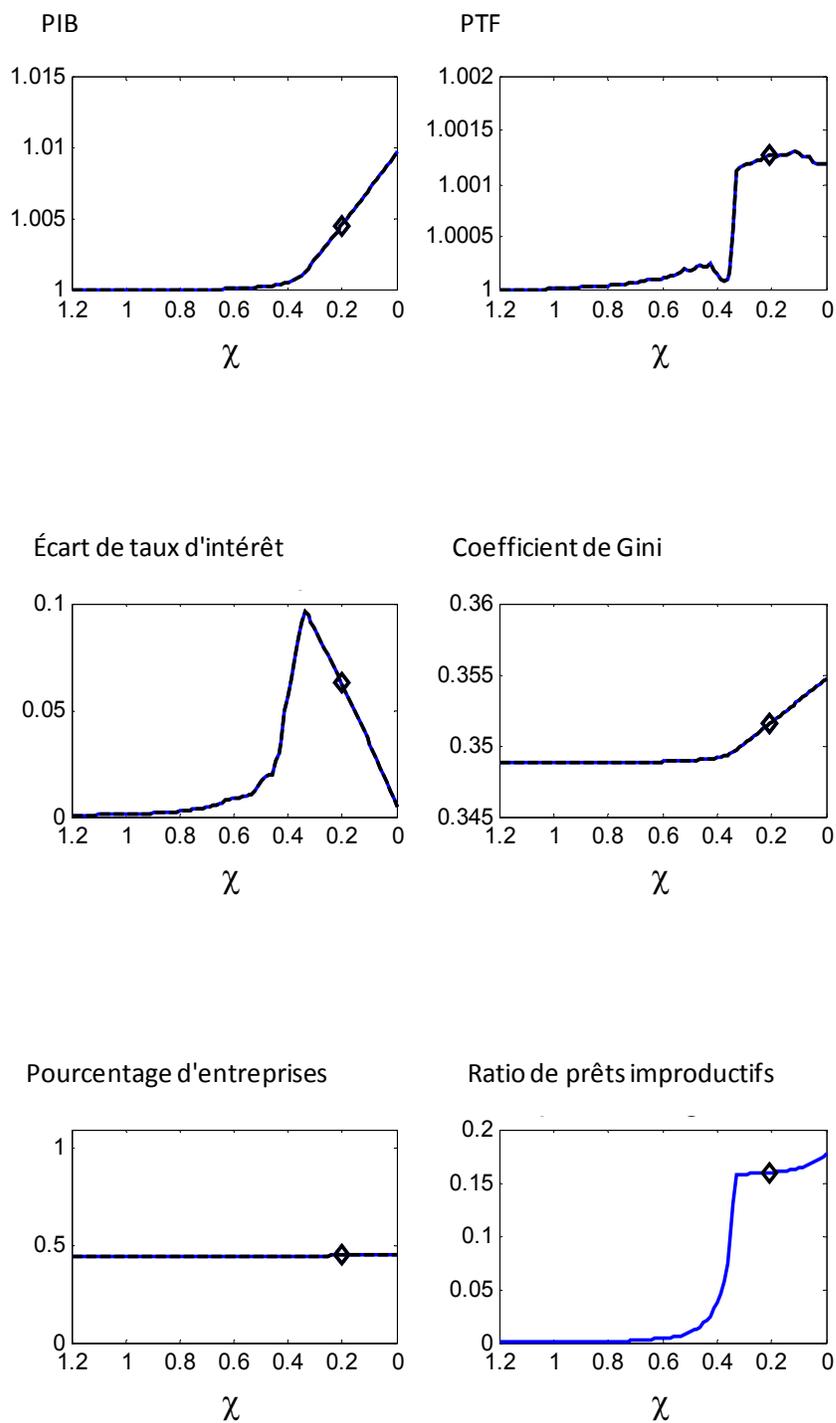
Source: Estimations des services du FMI.

Graphique 2. Résultats des simulations EGC: incidence d'une réduction des coûts de participation



Source: Estimations des services du FMI.

Graphique 3. Résultats des simulations EGC: incidence d'une réduction des coûts de surveillance



Source: Estimations des services du FMI.